République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE LA PISTE CYCLABLE LE LONG DE LA MOSELLE SUITE À RISQUE IMMINENT D'INONDATION

Arrêté RT 2024 001 INONDATION

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 et L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies communales,

CONSIDÉRANT que certaines voies communales encourent un risque imminent d'inondation en cas de crue de La Moselle,

CONSIDÉRANT les prévisions du service d'information sur le risque de crues *VIGICRUES*, pour le tronçon « Moselle aval »,

CONSIDÉRANT le danger que représente la proximité de la Piste Cyclable, en raison de sa situation sur la berge rive droite de La Moselle,

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers des voies publiques, et plus précisément, en ces instants présent et futur, de la Piste Cyclable,

A R R Ê T E

Article 1 : À partir du **mercredi 03 janvier 2024 jusqu'à nouvel ordre,** l'accès à la Piste Cyclable située le long de la berge rive droite de La Moselle sera interdit à toute circulation, aussi bien automobile que piétonne.

L'accès sera interdit aux endroits suivants :

- *Entrée depuis le Kayak-Club*
- *Entrée depuis l'accès au relais téléphonique*
- *Entrée depuis l'aire de jeux « La Passerelle »*

Article 2 : Des barrières de police seront mises en place conformément à la réglementation en vigueur, par les Services Techniques de la Commune de BOUSSE.

Article 3 : *Ampliation du présent arrêté sera transmise à* :

- Madame le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de GUÉNANGE.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Intercommunale.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de BOUSSE.

Fait à BOUSSE, le 03 janvier 2024

Le Maire,

Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE Moselle

Ville de Bousse
1, rue de l'Eglise 57310 BOUSSE
03.87.73.90.29 – contact@mairie-bousse.fr